

Un tiers des défibrillateurs cardiaques installés dans les lieux publics en France ne fonctionneraient pas

Par [Victor Mérat](#)

Publié le 29/05/2024 à 10:16, mis à jour le 29/05/2024 à 12:50

Dans plus de 30% des cas, les consommables (c'est-à-dire la batterie et les électrodes) sont « périmés », selon l'audit mené par Matecir.

Ce chiffre inquiétant provient d'un audit réalisé entre 2021 et 2023 par une entreprise spécialisée dans la maintenance de ces appareils, révèle France Info.

C'est un chiffre qui surprend autant qu'il inquiète. En France, près d'un tiers des 500.000 défibrillateurs cardiaques installés dans les lieux publics seraient hors service, [selon France Info](#), qui a eu accès à un audit mené par Matecir Defibril. L'entreprise spécialisée dans la distribution et la maintenance de ces appareils, qui a confirmé ce chiffre au *Figaro*, se base sur une inspection de 6021 défibrillateurs automatisés externes (DAE) menée entre 2021 et 2023.

Les établissements recevant du public (ERP), quelle que soit leur catégorie, sont obligés d'installer un défibrillateur. Cette action, engagée depuis 2007 par les autorités dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, a été renforcée à plusieurs reprises, notamment par une [loi de juin 2018](#). Cela concerne par exemple les structures d'accueil pour personnes âgées ou handicapées, les gares, les refuges de montagne, les entreprises, certains établissements sportifs, les mairies et même la rue.

60% des appareils « présentaient une anomalie pouvant entraîner un dysfonctionnement »

Ces structures sont, en plus d'être obligés d'installer des DAE, responsables de la maintenance de ces dispositifs. Mais selon une [synthèse publiée en avril dernier par l'Association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs](#) (l'ARLoD), 60% des appareils audités par Matecir Defibril « *présentaient une anomalie pouvant entraîner un dysfonctionnement* ». Dans plus de 30% des cas, les consommables (c'est-à-dire la batterie et les électrodes) étaient « périmés ».

Chaque année, [selon le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités](#), 40.000 à 50.000 personnes sont victimes d'une mort subite en France, «*faute d'avoir bénéficié au bon*

moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent».